

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement  
Ministère chargé de l'environnement

N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception	Dossier complet le
09 octobre 2020	23 octobre 2020
N° d'enregistrement	
F.974 12.P.00325	
1 - Intitulé du projet	
Projet d'aménagement de l'arrière-plage de L'Étang-Salé	
2 - Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)	
<b>2.1 Personne physique</b>	
Nom	Prénom
<b>2.2 Personne morale</b>	
Dénomination ou raison sociale	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Le Président de la CIVIS – Michel FONTAINE
RCS / SIRET	Forme juridique
2 5 9   7 4 0   0 7 7   0 0 0 4 8	EPCI
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe à Etang-Salé-les Bains, entre la RN1A et l'océan, et est centré sur la rue Octave Bernard et les espaces adjacents.

Le projet consiste en 3 principaux aménagements :

- La réfection de la rue Octave Bernard, sur une emprise de 12m sur 690m de long (circulation et parkings), et son raccordement à la RN1A via un carrefour plan dans un premier temps, puis un giratoire. Cet aménagement inclura une voie verte pour vélo et piéton, une noue, une voie à sens unique et des stationnements ;
- La création d'un espace de vie et de détente avec : une esplanade incluant du mobilier urbain au droit de l'entrée de la plage, la création d'une aire de jeux d'eau et l'aménagement d'une place piétonne en lieu et place du parking actuel.
- L'aménagement de la Placette Pirogue en bord de mer.

Le projet prévoit une révision de la circulation pour la création d'une boucle mettant en relation les aménagements.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de l'arrière-plage de l'Étang-Salé a pour but de redynamiser le site en permettant de :

- Se réapproprier le foncier public ;
- Requalifier cet espace par un aménagement touristique et urbain de qualité ;
- Réorganiser les différentes fonctionnalités permettant de préserver l'intérêt général.

A terme, il s'agit de créer un espace de vie et de détente dédié aux piétons et aux circulations douces s'intégrant au paysage et au caractère de la commune.

Pour ce faire, le projet d'aménagement prévoit :

- Renforcer la vocation touristique pour favoriser l'installation de produits hôteliers complémentaires et adaptés
- Renforcer la vocation excursionniste et touristique tout en conservant le caractère « village de pêcheurs » de l'Étang Salé Les Bains
- Organiser la circulation et les espaces de stationnement afin d'améliorer la qualité de vie du quartier.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 3 phases étalées sur 14 mois. Ce phasage permettra le maintien des accès riverains, des accès à la plage et des stationnements nécessaires aux usagers.

La première phase concernera les travaux sur la partie Sud de la rue Octave Bénard, le giratoire à son intersection avec le Boulevard de l'Océan et la placette de l'Hôtel en bout d'esplanade. Les travaux pour cette phase dureront 4 mois.

La seconde phase porte sur les travaux d'esplanade, en particulier les travaux de Voirie et Réseaux Divers ainsi que les plantations. Les travaux pour cette phase dureront 7 mois.

La dernière phase des travaux se concentrera sur la réfection de la partie Nord de la rue Octave Bénard et mise en place d'un carrefour plan pour la connexion avec la RN1A. Les travaux pour cette phase dureront 3 mois.

Le chantier concernant la placette Pirogue, d'une durée estimée de 3 mois, pourra se faire en parallèle, n'affectant pas la circulation.

Durant les travaux, les installations de chantier pourront être installées sur le parking communal de l'angle de la rue Guy Hoareau, sous réserve de l'accord de la commune d'Étang-Salé.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La partie Nord de la rue Octave Bénard (à partir de l'intersection avec la rue Guy Hoareau) circulera à sens unique pour les véhicules moteurs en direction du Nord et le retour à Etang-Salé-les-Bains se fera par la RN1A. Cette route sera bordée d'une voie cyclable et pour piétons, permettant de rejoindre les bois et le circuit sportif en formant une boucle.

La partie Sud de la rue Octave Bénard, jusqu'au rond-point de l'Avenue de l'Océan sera à double sens, en circulation mixte limitée à 20km/h pour une zone de rencontre apaisée. La circulation dans le village, permettant de relier la placette Pirogue, sera à sens unique et également en circulation mixte limitée à 20.

Le nombre de stationnements sera réduit à 314 places.

La zone sera également desservie par un bus, avec un arrêt à l'intersection des rues Octave Bénard et Guy Hoareau.

L'esplanade sera piétonne, concentrera de nombreux aménagements de détente et pourra accueillir des marchés forains sur un espace prévu à cet effet. Elle sera bordée d'un front bâti regroupant des snacks et des terrasses. Une aire de jeux d'eau urbains de 255m<sup>2</sup> sera au cœur de l'esplanade. Des accès PMR seront prévus à chaque extrémité de l'esplanade. L'importante végétation permettra un espace ombragé, en plus des jardins de l'ancienne gare. La placette Pirogue sera également un espace de détente végétalisé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande d'examen au cas par cas avait été déposée le 04/10/2017 suite aux études de préprogrammation générale, et à suite de laquelle l'arrêté n°2017-2294 exigeait une évaluation environnementale. Le projet a depuis été considérablement réduit. Les projets prévus dans le programme initial ne sont pas programmés pour des raisons réglementaires. Le projet de bassin de baignade n'est pas inscrit au SAR et le parking de 330 places de co-volturage de n'est pas programmé par la Région Réunion.

C'est pour cela qu'une nouvelle demande de cas par cas est déposée.

D'après notre lecture des nomenclatures liées à l'autorisation environnementale et aux IDTA, le projet sera a minima soumis à une déclaration « Loi sur l'Eau » (au titre de la rubrique 2.1.5.0). La superficie du Bassin Versant intercepté par ce projet est de 11.69 Ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de route .....	800 ml
Emprise au sol des aménagements .....	2,6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques : Long : --°--'--"---; Lat : --°--'--"---	
Etang-Salé-les-Bains, Etang-Salé	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Départ : Long : 55°20'2.23"E; Lat : 21°15'54.38"S  Arrivée : Long : 55°19'48.72"E; Lat : 21°15'27.36"S
Communes traversées :	Etang-Salé	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?  Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?  Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune d'Etang-Salé, commune littorale de l'île de la Réunion.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etang-Salé est soumise à un PPBE, approuvé en 2018. ( <a href="https://www.regionreunion.com/IMG/pdf/ppbe_1ere_echeance_approuve_21-082018.pdf">https://www.regionreunion.com/IMG/pdf/ppbe_1ere_echeance_approuve_21-082018.pdf</a> )
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le BIEN UNESCO de la Réunion se situe à plus de 5km au nord-est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etang-Salé est concernée par un PPRN relatif aux aléas de recul du trait de côte et de submersion marine ( <a href="http://www.letangsale.fr/files/Site/Urbanisme/plu_/arrete_n479sg.drctcv.pdf">http://www.letangsale.fr/files/Site/Urbanisme/plu_/arrete_n479sg.drctcv.pdf</a> ) La commune d'Etang-Salé est concernée par un PPRN relatif aux inondations et aux mouvements de terrain ( <a href="http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/AP_approbation_107_26-01-2016.pdf">http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/AP_approbation_107_26-01-2016.pdf</a> )
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion non concernée
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion non concernée

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement consiste en un réaménagement sur place de la voie existante. Les travaux se déroulent sur une zone plane et ne généreront pas de volumes de terrassement importants. Les matériaux utilisés seront prélevés et réintégrés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet dans sa conception et sur la base du diagnostic écologique est conçu de manière à éviter les potentiels impacts sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A La Réunion, seuls 3 établissements SEVESO sont concernés par ces risques : - le dépôt de stockage d'hydrocarbures de la SRPP au Port - le dépôt d'explosifs civils de Bouygues TP à Saint-Paul - le dépôt de munitions militaires de la Plaine des Cafres (commune du Tampon).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques de Submersion marine (zonage faible du PPR) et à proximité de zones concernées par le risque Inondation. Les aménagements seront définis en fonction. Certains travaux de la rue Octave Bénard (partie Nord) seront soumis à autorisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet devrait conduire à une réduction du trafic dans la zone, ainsi qu'une meilleure canalisation grâce au système de boucle.	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de travaux (bruit des engins de construction). En phase d'exploitation, les nuisances sonores dans la zone devraient être réduites grâce à la circulation apaisée mise en place. Le projet est concerné par les nuisances sonores liées au trafic sur la RN1	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances olfactives liées au trafic routier, notamment sur la rue Octave Bénard, devraient être réduites suite au projet, grâce à la réduction du trafic et des vitesses.	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier est susceptible d'engendrer des vibrations. Aucune source de vibration majeure n'est attendue en phase d'exploitation.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages respectent les recommandations de la SEOR quant aux nuisances lumineuses, avec l'orientation, la hauteur, les intensités et les plages horaires adaptées pour réduire les pollutions.	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine/ Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà aménagée et ce projet d'aménagement constitue une opportunité pour une intégration paysagère et culturelle améliorée.	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'accueillera pas d'activité nouvelle, mais constituera en une amélioration des activités existantes.	
<b>6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?</b>					
		Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si oui, décrivez lesquelles :					
<b>6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?</b>					
		Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si oui, décrivez lesquelles :					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet d'aménagement est un projet réalisé sur place, au niveau de zones urbaines déjà aménagées, n'engageant pas de consommation d'espaces naturels.

Les options sélectionnées pour les aménagements et la voirie ont été étudiées pour répondre aux enjeux du site :

- Submersion marine, inondations : les aménagements de l'esplanade seront conçus pour ne pas limiter l'écoulement des eaux, les noues paysagères sur la rue Octave Bénard et la végétation de l'esplanade et des jardins de l'ancienne gare permettront de réduire le ruissellement de cette zone par rapport à l'état actuel.

- Pollutions lumineuses : les éclairages sélectionnés respecteront les recommandations de la SEOR, en adaptant la hauteur, l'intensité, les plages horaires et lumineuses

- Habitats terrestres : la zone en EBC au Nord du projet ne sera pas impactée par le giratoire

Par ailleurs, une coordination environnementale est prévue pour la phase chantier.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le périmètre et la nature du projet ont été fortement réduits par rapport à ce qui était prévu lors de la première demande d'examen au cas par cas en 2017. En effet, les aménagements prévus se situent en milieu urbain, déjà fortement anthropisés et quasiment exclusivement au niveau d'aménagement existants. Les enjeux sur les habitats et la biodiversité sont faibles sur le périmètre immédiat et les impacts correspondants envisagés devraient être quasiment nuls. Le projet a été réfléchi pour être intégré le mieux possible d'un point de vue paysager et prendre en compte les exigences liés notamment aux aménagements situés en ERL et aux risques submersion marine et inondation.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objets		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

##### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

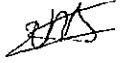
Objets	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Pierre le,

5/10/2020

Signature :



Le Directeur Général de la SPL Grand Sud  
Au nom et pour le compte de M. Le Président de la CIVIS

